

REGLEMENT SPEEDWAY MX CUP 2022

Date : Dimanche 12 Juin 2022
Lieu : Circuit de la Fauconnière
MC Chateauneuf les martigues (13)

CONDITIONS SANITAIRES :

Application du protocole FFM en vigueur, au jour de la manifestation pour PILOTES et ACCOMPAGNATEURS

CATEGORIES :

- Catégorie A : Pupilles 65cc (7/11ans)
- Catégorie B : 85cc de 9/15 ans (temps de roulage adapté aux -10ans)
- Catégorie C : 125cc 2Tps (Tout âge)
- Catégorie D : Open -30 ans (15 ans minimum)
- Catégorie E : Open +30 ans
- Catégorie F : Vétérans +40 ans, Toutes cylindrée à partir du 125cc.
- Catégorie G : Novice, Toutes cylindrée à partir du 125cc (aucun pilote classé dans les 10 premiers d'un championnat de Ligue les 4 dernières années précédant celle du trophée)

Conformément au règlement FFM, la limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur.

La limite d'âge maximum des pilotes sera atteinte dans l'année du championnat.

Les motos électriques sont acceptées sur cette épreuve et seront classées en fonction de leur puissance, selon les équivalences établies par les règles techniques de sécurité FFM.

➤ Exemple :

- Pour la catégorie Pupilles 65cc 7/11ans en 2022
 - o Age minimum : jour anniversaire des 7 ans
 - o Age maximum : les pilotes ne devront pas avoir 12 ans au 1er janvier 2022

Ce trophée est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence FFM Nationale Compétition en cours de validité : NJ1, NJ2, NJ3, NJ3C, NCO ou 1 manifestation à la journée seulement (les autres licences ne seront pas acceptées)

- **En dessous de 12 ans, guidon d'argent (à minima) obligatoire**
- **A partir de 12 ans, CASM obligatoire.**

TEMPS DE COURSE :

Pour chaque catégorie, le temps de roulage sera de 10mn pour les essais libres puis chaque catégorie fera ensuite 3 manches de 4 tours chacune.

Entrée en grille :

- Pour la 1^{ère} manche de chaque catégorie, il sera fait un tirage au sort.
- Pour la 2^{ème} manche les pilotes seront placés en fonction du classement de la première manche.
- Pour la 3^{ème} manche les pilotes entreront en grille en fonction du classement cumulé des manches 1 et 2.

Une « super finale » regroupant les catégories **C, D, E, F, G** sera seulement proposée aux 5 premiers de ces catégories qui seront libres d'accepter de prendre le départ ou de refuser. Aucun pilote ne pourra céder sa place à un autre concurrent.

L'ordre d'entrée en grille de la « super finale » se fera en fonction du classement cumulé de chaque catégorie :

- Ce sera la catégorie G (Novice) qui entrera en 1^{er}
- suivie de la catégorie C (125cc)
- puis la catégorie F (Vétéran)
- puis la catégorie E (Open -30ans)
- et pour finir la catégorie F (Open +30ans)

CLASSEMENT

Le classement de chaque catégorie se fera en fonction des positions d'arrivée, un pilote DNS ou DNF sera classé dernier.

Un classement sera différencié dans la catégorie 85cc entre les moins de 12ans et les plus de 12ans.

Le classement sera établi par ordre croissant, en cas d'égalité, c'est la dernière manche qui sera prépondérante. Le premier étant celui qui aura marqué le moins de points.

Exemple : Un pilote qui finit 2^{ème}, 4^{ème} puis 3^{ème} marquera 9 points.

RECOMPENSES :

Tous les participants auront droit à un lot. Les 3 premiers de chaque catégorie monteront sur le podium et recevront 1 récompense :

- Catégorie A : Pupilles 65cc (7/11ans)
- Catégorie B : 85cc de 9/15 ans (temps de roulage adapté aux -10ans)
- Catégorie C : 125cc 2Tps (Tout âge)
- Catégorie D : Open -30 ans (15 ans minimum)
- Catégorie E : Open +30 ans
- Catégorie F : Vétérans +40 ans, Toutes cylindrée à partir du 125cc.
- Catégorie G : Novice

Les 3 premiers de la « super finale » seront également récompensés.

INSCRIPTIONS / ENGAGEMENTS :

L'engagement, pour toutes les catégories, est fixé à 50 €

- Le paiement se fera UNIQUEMENT par Carte Bancaire lors de l'inscription

Il est rappelé à tous les pilotes sans exception qu'un chèque de caution d'un montant de 200 € est obligatoire pour obtenir le transpondeur de la Ligue.

- Les engagements se feront en ligne sur le site Internet :

www.mxecole.fr

- Les places étant limitées à 40 pilotes maximum par catégorie, dès que le quota est atteint la catégorie sera considérée comme complète.

- **LES ENGAGEMENTS SERONT CLOTURÉS 7 JOURS AVANT LA DATE DE L'ÉPREUVE.**
(Obligation préfecture !)

Passé le dimanche 5 Juin à 23h59, les inscriptions ne seront plus possibles

ATTRIBUTION DES NUMEROS

L'attribution des numéros se fera par priorité à l'inscription.

Lors de l'engagement, il sera demandé 3 numéros de courses par ordre de préférence. Au cas où les 3 numéros sont déjà attribués, le Club organisateur contactera directement le pilote concerné aux coordonnées renseignées pour trouver une solution ensemble.

IMPORTANT

Un seul accompagnateur par pilote muni d'une licence FFM en cours de validité est autorisé à aider la mise en place du pilote sous l'accord du directeur de course ou adjoint.

Ce non-respect engendre une exclusion de la manche

L'entrée de la zone de panneautage et de la zone mécaniciens est strictement réservée aux personnes licenciées et sera contrôlée par un membre du club.

INFORMATION / RESPECT

- Les tapis environnementaux réglementaires sont obligatoires
- Le respect du site (déchets, poubelles, pneus, huiles, etc.) devra être une priorité sous peine de sanctions comme prévu dans le règlement fédéral
- Les accompagnateurs des pilotes pourront accéder au pré-parc uniquement munis d'une licence FFM (***Pas plus d'un accompagnateur par pilote***)
- Le comportement du pilote et de ses accompagnateurs doit être exemplaire
- La communication radio ou l'utilisation de télémétrie : du pilote avec son manager, son mécanicien ou toute autre personne est strictement interdite sur toutes les épreuves
- Les déchets devront être mis dans des poubelles mises à disposition ou devront être emportés

SECOURS ET COMMISSAIRES DE PISTE

Un accent particulier sera mis sur la sécurité, d'où la présence de :

- 1 poste de secours avec 6 secouristes
- 1 véhicule de 1^{ers} soins
- 1 médecin + 1 infirmier
- 16 Commissaires de Piste afin d'assurer une couverture maximale de sécurité autour du circuit
- L'entrée de la zone de panneautage et de la zone mécaniciens est strictement réservée aux personnes licenciées et sera contrôlée par un membre du club

ADMINISTRATIF / TECHNIQUE :

Le tapis de sol environnemental est OBLIGATOIRE et doit être utilisé pour les travaux de mécanique.

Toute infraction pourra être pénalisée par une amende de 50 € (Art. 15 Règlement MX FFM National) ou par une exclusion (Art. 7 Règlement MX FFM National).

Le **contrôle ADMINISTRATIF** des licences s'effectuera par le club organisateur MX ECOLE à partir du :

- Samedi soir de 18h00 à 20h00
- Dimanche matin de 7h00 à 8h précises afin de ne pas perturber le déroulement des horaires de la journée.

Ces horaires sont modifiables selon le nombre de catégories dans le week-end.

1. Les pilotes doivent se présenter avec leur licence valide, CASM ou Guidon, Carte d'Identité Nationale.

A l'issu du contrôle, il leur sera remis une fiche de passage, qui devra être remplie et transmise au contrôle technique.

2. Le contrôle technique sera effectué pour toutes les catégories. (*Contrôles selon le règlement Fédéral en vigueur*).

- Samedi soir de 18h00 à 20h00
- Dimanche matin de 7h00 à 8h précises afin de ne pas perturber le déroulement des horaires de la journée. *Les pilotes doivent se présenter avec la fiche de passage donnée à l'administratif complétée par le pilote.*

Ces horaires sont modifiables selon le nombre de catégories dans le week-end.

Une attention particulière sera portée sur le niveau sonore pour la saison 2022, pour rappel il est de 109Db maximum de 50cc à 85cc et 112 Db maximum pour les autres (suivant la méthode de 2m max)

Les concurrents devront présenter leur **machine propre** avec les **numéros réglementaires et lisibles** selon l'article 8.4 du règlement motocross national.

Pour l'épreuve il n'y aura pas de couleur de plaque imposée par contre, la couleur des numéros devra impérativement se démarquer des fonds de plaque (*exemple : Ne pas avoir fond de plaque noir et numéro gris ou noir, même avec un liseré*)

Si la moto ne satisfait pas au contrôle technique, le pilote ne pourra pas prendre le départ.

Les pilotes sont responsables de leur sécurité et se doivent de porter en toute circonstance un équipement de protection individuelle conforme à la réglementation fédérale. Si une protection n'est pas conforme aux exigences techniques, si elle est défectueuse ou si elle a subi une modification, le commissaire technique devra retirer toutes les marques d'approbation (exemple : étiquette sur les casques) et garder la/ou les protections défectueuses, non réglementaires ou modifiées jusqu'à la fin de la manifestation.

VETEMENTS ET PROTECTIONS :

Les pilotes devront porter une combinaison ou un pantalon, un maillot à manches longues, des bottes d'une hauteur minimale de 30 cm et des gants en cuir ou matériaux équivalents. Les protections coudes/épaules/genoux : Norme EN 1621-1 sont obligatoires pour les catégories 65cc, 85cc et 125cc.

PROTECTIONS DORSALE ET PECTORALE :

Les pilotes devront porter une protection dorsale et pectorale homologuée. Les protections ne bénéficiant pas du label FFM, devront être conformes aux normes suivantes :

- Pectorale : norme EN 14021 ou EN 1621-3 (Label FFM inclus)
- Dorsale : norme EN 1621-2 (Label FFM inclus)
- Gilet intégral (Pectorale et dorsale intégrées) : normes EN 14021 ou EN 1621-3 pour la pectorale et EN 1621-2 pour la dorsale (Label FFM inclus)

CASQUE :

Il est obligatoire pendant les activités que les participants portent un casque homologué aux normes FIM suivantes :

- Europe : ECE 22-06 ou ECE 22-05 'P'
- Japon : JIS T 8133 2015
- USA : SNELL M 2015 ou 2020

Le casque doit être correctement attaché, bien ajusté et en bon état. Il doit être muni d'un système de fixation par jugulaire. Le casque ne doit pas présenter de chocs et il est recommandé de le remplacer si la date de fabrication a plus de 5 ans. **Les commissaires techniques peuvent, le cas échéant, juger que le casque ne présente plus les caractéristiques requises et refuser celui-ci.**

Les casques ayant un appendice aérodynamique (aileron) sont interdits, sauf ceux qui sont homologués d'origine avec cet accessoire. Les cheveux longs doivent obligatoirement être attachés dans le casque. Lors du contrôle technique, les casques seront marqués avec une étiquette d'approbation. Si un casque n'est pas conforme aux exigences techniques ou s'il est défectueux, le commissaire technique doit ôter toutes les marques d'approbation et garder le casque jusqu'à la fin de la manifestation. **Le coureur doit présenter un autre casque au commissaire technique pour approbation.** Pour tout accident avec impact, le casque doit être présenté au commissaire technique pour être contrôlé.

PLAQUES NUMEROTEES :

Les plaques numérotées doivent être fabriquées dans une matière flexible uniquement (ex: plastique). La couleur du fond doit être mate et les chiffres lisibles et peints en couleur mate antireflet.

→ Plaque numéro frontale

Sur la plaque frontale avant du motorcycle doit toujours figurer (Voir schéma) :

1. La couleur du fond conformément au précédent article (Règlement FFM National).
2. Le numéro du coureur conformément au Règlement FFM National.
3. La zone de marquage sur la plaque frontale avant doit avoir une hauteur minimale de 210 mm et couvrir la largeur complète de la plaque, avec une zone suffisante pour mettre 3 chiffres (ex. 888) comme spécifié dans le Règlement Général FFM National.
4. Un texte libre est autorisé sur la plaque numéro frontale dans un espace de 50 mm de la partie haute de la plaque-numéro (Voir schéma).

Les chiffres doivent être clairement lisibles. Les numéros à bordure et réfléchissants sont interdits. Les dimensions minimales suivantes doivent être respectées sur la plaque numéro frontale :

- Hauteur du numéro 140 mm minimum (100 mm pour les 65cc)
- Largeur de chaque chiffre 70 mm
- Largeur des traits 25 mm
- Espace entre deux chiffres 15 mm

→ Plaque numéro latérale

Sur les plaques numéros latérales du motorcycle doit toujours figurer :

1. La couleur du fond conformément au précédent article (Règlement FFM National).
2. Le numéro du coureur conformément au Règlement Général des championnats de France de Motocross.

Les chiffres doivent être clairement lisibles. Les numéros à bordure et réfléchissants sont interdits. Les dimensions minimales suivantes doivent être respectées sur les plaques numéros latérales :

1. Hauteur du numéro 100 mm
2. Largeur de chaque chiffre 70 mm
3. Largeur des traits 25 mm
4. Espace entre deux chiffres 15 mm

Pour les éléments ne figurant pas cette section, c'est le règlement National FFM qui prime.

3. Récupération du transpondeur :

A l'issue du contrôle technique, la fiche de passage, devra être signée par le pilote ou son représentant légal et transmise au responsable transpondeurs, qui la conservera.

TRANSPONDEURS

L'organisateur prévoit l'utilisation des transpondeurs, et à ce titre le passage de la boucle lors de la conception de la piste au niveau de la ligne d'arrivée et du poste de chronométrage.

Tous les pilotes (*ne participant pas à la Ligue habituellement*) déposeront un **chèque de caution de 200 € pour le transpondeur**, à l'ordre de la **LMRP**, qui leur sera restitué à la fin de l'année 2022.

Tout transpondeur devra être fixé sur la moto, avec le support adapté, qui sera en vente auprès du responsable des transpondeurs, au tarif de **10 euros la fixation**.

Pas de scotch !

Le pilote devra rendre le transpondeur immédiatement après la course !

En cas de non-restitution du transpondeur le soir de l'épreuve,
le pilote aura jusqu'au mercredi soir pour le réexpédier
à la responsable des transpondeurs :

Nathalie STEBIG
Le Clos de Lattre - BÂT A 18
755 avenue Lattre de Tassigny
83170 BRIGNOLES

La non-restitution du transpondeur dans les temps expose le coureur à l'encaissement de son chèque de caution.

Pour la remise des transpondeurs un endroit sec et abrité sera mis à la disposition du responsable des transpondeurs (*un éclairage sera prévu*).

Toutes les épreuves seront chronométrées par une équipe de la Ligue de Provence uniquement validée par la commission motocross.

HORAIRES

Le début de la manifestation est fixé
de 7h jusqu'à 20h le dimanche

Les horaires prévisionnels sont :

7h Contrôle administratif et technique

MATIN

8h Essais libre série F (10mn)

8h15 Essais libre série E (10mn)

8h30 Essais libre série D (10mn)

8h45 Essais libre série C (10mn)

9h Essais libre série G (10mn)

9h15 Essais libre série B (10mn)

9h30 Essais libre série A (10mn)

9h45 Pause 15mn

10h Manche 1 Série F (4t)

10h15 Manche 1 Série E (4t)

10h30 Manche 1 Série D (4t)

10h45 Manche 1 Série C (4t)

11h Manche 1 Série G (4t)

11h15 Manche 1 Série B (4t)

11h30 Manche 1 Série A (4t)

11h45 Repas 1h30

APRES-MIDI

13h15 Manche 2 Série F (4t)

13h30 Manche 2 Série E (4t)

13h45 Manche 2 Série D (4t)

14h Manche 2 Série C (4t)

14h15 Manche 2 Série G (4t)

14h30 Manche 2 Série B (4t)

14h45 Manche 2 Série A (4t)

15h Pause 15mn

15h15 Manche 3 Série F (4t)

15h30 Manche 3 Série E (4t)

15h45 Manche 3 Série D (4t)

16h Manche 3 Série C (4t)

16h15 Manche 3 Série G (4t)

16h30 Manche 3 Série B (4t)

16h45 Manche 3 Série A (4t)

17h Pause 20mn

17h20 Super-Finale 4 tours



(regroupant les 5 meilleurs 125cc, open -30, open +30, vét. et novice)

 **18h Remise des prix** 

Ces horaires pourront être modifiés par le Jury de l'épreuve selon le nombre de séries ou en fonction des aléas de l'organisation du jour. L'ordre de déroulement peut être modifié en cas de force majeure après décision du jury.

RECLAMATIONS

Les réclamations seront formulées par écrit et présentées au Directeur de Course selon les clauses de l'article 10.10 du Règlement Général Moto-cross de la F.F.M. et accompagnées d'une caution dont le montant est de 75 €.

Lorsqu'elles supposeront un démontage du moteur, il sera exigé une caution de 75 € pour un moteur à deux temps et de 150 € pour un moteur à quatre temps.

Cette caution sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou, versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

JURY DE L'EPREUVE

Il est rappelé que, conformément au règlement général des manifestations sportives de la F.F.M., le jury est seul compétent pour prendre toute décision d'urgence.

Le jury de l'épreuve se référera au Code Sportif national, titre II, article 2.2.3.3., 2.2.3.4, 2.2.3.5., 2.2.3.6. et 2.2.3.7.

NB : Le président de jury (ou arbitre) sera le Président de la Commission de Motocross ou son représentant, membre de la commission ou de la ligue. Le jury sera particulièrement ferme sur le non-respect des drapeaux et sur le comportement des pilotes et de leurs accompagnateurs.

COMPORTEMENT

Le participant sera responsable de ses accompagnateurs du début à la fin de la manifestation, sur la piste ou le parcours, dans les zones et parcs ayant un caractère sportif ainsi qu'aux enceintes administratives de la manifestation.

La Commission de motocross portera une attention particulière au respect du règlement et à son application.

L'utilisation de tout engin à moteur dans l'enceinte du circuit doit se faire à allure réduite avec port du casque obligatoire sous peine d'exclusion immédiate.

La veille de l'épreuve, à partir de 22 heures le silence total doit être respecté pour le bien des pilotes - groupe électrogène compris.

Dans les parcs pilotes tous les feux sont formellement interdits selon la réglementation en vigueur.

Le non-respect de l'article 16 implique l'exclusion du pilote pour l'épreuve.

Un suivi des sanctions sera établi après l'épreuve et envoyé à chaque président de club et membres de la commission de motocross.